

Convention régissant l'utilisation de la carte-cadeau Manoir du Lac Delage

Accord de l'utilisateur de la carte-cadeau.

La présente convention (la *convention*) est conclue entre Manoir du Lac Delage (*l'émetteur de cartes-cadeaux*) et vous et elle énonce les conditions et modalités régissant l'utilisation de la carte-cadeau Manoir du Lac Delage (la *carte-cadeau*). L'achat ainsi que l'utilisation de la carte-cadeau entraîne l'acceptation des conditions et modalités énoncées dans la présente convention, lesquelles peuvent être modifiées en tout temps sans préavis.

Carte-cadeau.

La carte-cadeau est une carte dotée d'une valeur en réserve et ne peut être rechargée de fonds additionnels. La carte-cadeau peut être utilisée exclusivement au Manoir du Lac Delage. Pour connaître les services et activités qui sont couverts par la carte-cadeau, contactez directement le Manoir du Lac Delage.

Valeur de la carte-cadeau.

Lors de l'achat de la carte-cadeau, le solde disponible sera la valeur activée de la carte-cadeau. Le solde disponible initial sera réduit par chaque utilisation de la carte-cadeau et la valeur résiduelle sera imprimée sur votre facture. Le solde n'est pas remboursable ni échangeable contre du crédit ou de l'argent. À la date d'expiration de la carte-cadeau ou lorsque le solde sera égal à zéro, la carte ne sera plus valide et toute transaction sur celle-ci sera refusée.

Transactions excédant la valeur de la carte-cadeau.

Pour une transaction excédant le solde disponible de la carte-cadeau, vous pouvez combiner l'utilisation de la carte-cadeau et un autre mode de paiement accepté par l'établissement où la carte-cadeau est utilisée.

Connaître votre solde.

Pour connaître le solde disponible de la carte-cadeau, téléphonez au 1 800 463-2841.

Expiration de la validité de la carte-cadeau.

La carte-cadeau a une date d'expiration qui est encodée dans la carte et qui correspond à un (1) an après la date d'achat. La carte-cadeau ne sera donc plus valide et ne pourra plus être utilisée lorsque le solde sera égal à zéro ou au plus tard, après la date d'expiration. Pour connaître la date d'expiration de votre carte-cadeau, téléphonez au 1 800 463-2841.

Cartes-cadeaux perdues ou volées.

Si la carte-cadeau est perdue ou volée, vous pouvez demander une carte-cadeau de remplacement, à condition de fournir le reçu original de l'achat de la carte-cadeau et le numéro de la carte-cadeau perdue ou volée. Une carte-cadeau de remplacement sera activée au montant du solde disponible de la carte-cadeau au moment de son remplacement. Des frais de service de 5,00 \$, plus les taxes applicables, seront exigés pour l'émission de la carte-cadeau de remplacement et imputés électroniquement en réduction du solde disponible de la carte-cadeau. La demande d'une carte-cadeau de remplacement peut être refusée si le personnel procédant à l'étude de la demande conclut, à son entière et seule discrétion, que l'émission d'une carte-cadeau de remplacement comporte une activité suspecte ou frauduleuse ou encore un risque inacceptable. En aucun cas le Manoir du Lac Delage ne pourra être tenue responsable d'une utilisation frauduleuse d'une carte-cadeau perdue ou volée. Le Manoir du Lac Delage se réserve le droit d'annuler la validité d'une carte utilisée et/ou acquise de façon frauduleuse.

Terminaison du programme.

Le Manoir du Lac Delage se réserve le droit de mettre fin, en tout temps, au programme de la carte-cadeau du Manoir du Lac Delage, auquel cas elle verra à informer les détenteurs de la terminaison du programme et des modalités d'utilisation et de remboursement de tout solde disponible de la carte-cadeau via son site Internet.